

## **AVIS DE PROJET DE MARCHÉ**

Le ministère de la Défense nationale a besoin des services d'un (1) professionnel intermédiaire en marketing pour aider à mettre en œuvre des stratégies de marketing, en fournissant des conseils continus en marketing qui aideront les FAC à recruter efficacement du personnel dans le commandement.

Ce besoin comporte des exigences relatives à la sécurité.

Attestation de sécurité du fournisseur requise :	Secret
Niveau de sécurité requise (protection des documents) :	aucune
Restriction de citoyenneté :	canadienne

Pour de plus amples renseignements, consulter la Partie 6, Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et autres exigences, et la Partie 7, Clauses du contrat subséquent. Pour de plus amples renseignements sur les enquêtes de sécurité sur le personnel et les organismes, les soumissionnaires devraient consulter le site Web du [Programme de sécurité des contrats \(PSC\)](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html>).

Pour les besoins de services, les soumissionnaires doivent fournir les renseignements demandés, comme il est décrit à l'article 2.3 de la Partie 2 de la demande de soumissions, afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à d'anciens fonctionnaires.

Cet approvisionnement est assujéti aux accords commerciaux suivants :

- Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC)
- Accord de libre-échange Canada-Chili (ALECC)
- Accord de libre-échange canadien (ALEC)
- Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP)
- Accord économique et commercial global (AECG)
- Accord de libre-échange Canada-Pérou (ALEP)
- Accord de libre-échange Canada-Colombie (ALECCol)
- Accord de libre-échange Canada-Panama (ALECPan)
- Accord de libre-échange Canada-Honduras (ALÉCH)
- Accord de libre-échange Canada-Corée du Sud (ALECC)
- Accord de libre-échange Canada-Ukraine (ALECU)

L'État se réserve le droit de négocier les conditions de tout contrat avec les fournisseurs.

Les documents peuvent être présentés dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada.